



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 22 Décembre 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Courrier

Arrivé

29 DEC. 2020

Service Courrier

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	26	27	01
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	27	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

16/12/2020

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2020, le Mardi 22 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 8<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 16 Décembre 2020.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (26)

**REPRÉSENTÉES** : Mme Fabienne FARAJJE (ayant donné procuration à Rémi DUFLO) (01)

**ABSENTS** : M. Jacques ANSELME - Mme Ninette SAINTE-LUCE (02)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

### D\_20201222\_05

### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE (ECOLE G. LAURIETTE ET ECOLE MATERNELLE L. LAUMORD- DORVILLE

#### DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle du 12 Avril 2017 relative à la sécurisation des espaces scolaires ;

**Considérant** l'enveloppe débloquée par le gouvernement pour la sécurité et la sûreté des écoles et établissement scolaires ;

**Considérant** les pièces du dossier de demande de subvention pour la sécurisation des établissements scolaires de la commune de Trois-Rivières.



Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide

A L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup>** – D'AUTORISER le Maire à valider le plan de financement des travaux pour la sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments scolaires :

- L'école maternelle Litha LAUMORD DORVILLE,
- L'école primaire Gérard LAURIETTE.

**Article 2** – D'ARRÊTER le programme des travaux de sécurisation et le plan de financement comme suit :

	Montant H.T	TVA	Montant TTC
Etat	17 310.80 €		
Collectivité territoriale	-	1320.05 €	
Total			18 630.85 €

Installation de vidéo-surveillance dans deux écoles pour un montant global de 17 310 € HT, financé à 100% par l'enveloppe ministérielle et 1320€ de TVA à charge de la commune.

**Article 3** – D'ASSURER le commencement des travaux dès le versement de la subvention, qui devra s'étendre sur une durée maximale de 6 mois dès le mois de Janvier 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE